

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021
EN VISIOCONFERENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 4
- absent 1
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 26 mars 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, régulièrement convoqué, s'est assemblé en raison de la crise sanitaire, en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

A titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

De plus, le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

Mme Michelle DAJON

qui donne pouvoir à

Mme Virginie RUFFIN-MICHEL

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

Mme Marie-Hélène LONGO

M. Jean-Yves GOGNET

qui donne pouvoir à

Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

Philippe LEROUX, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE a été nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.32/03.21

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2020**

Délibération n°: D.32/03.21

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2020**

Monsieur BELGHACHEM indique que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur rend compte annuellement des opérations qu'elle a exécutées.

Aussi à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, elle établit le compte administratif du budget annexe Restauration.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2020 (n°D.29/02.20) approuvant le budget Restauration 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été unanimement élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire de Lillebonne s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Conformément aux balances du receveur municipal, le Compte Administratif 2020 du budget Restauration se présente de la manière suivante :

		Année 2019			Année 2020		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	0,00	339 723,05	339 723,05	3 721,50	377 639,93	381 361,43
	Mandats émis (B)	0,00	387 357,61	387 357,61	3 922,27	386 020,68	389 943,65
(1) Solde d'exécution (A-B)		0,00	-47 634,56	-47 634,56	-201,47	-8 380,75	-8 582,22
(2) RESULTAT REPORTE N-1		0,00	61 650,78	61 650,78	0,00	10 294,72	10 294,72
(3) TOTAL (1+2)		0,00	14 016,22	14 016,22	-201,47	1 913,97	1 712,50

Délibération n°: D.32/03.21

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2020**

RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	3 721,50	0,00	3 721,50	0,00	0,00	0,00
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-3 721,50	0,00	-3 721,50	0,00	0,00	0,00

(5) RESULTAT CUMULE (3+4)	-3 721,50	14 016,22	10 294,72	-201,47	1 913,97	1 712,50
----------------------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	-----------------	-----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- l'achat des repas	102 042,34 €
- le remboursement des salaires à la Ville	171 412,27 €
- le remboursement des salaires au CCAS	78 516,19 €
- les fluides	3 316,86 €
- le véhicule de portage des repas (location et carburant)	10 342,18 €
- la location et charges immobilières	19 453,47 €
- les frais d'entretien de la salle, rue du Lin	198,28 €
- les dépenses de restauration	724,04 €
- les créances admises en non-valeur (D.122/12.20)	15,05 €
<i>Total</i>	386 020,68 €

Les recettes comprennent :

- les repas livrés à domicile et pris à la salle du Lin	150 370,99 €
- les repas pris à la salle du Lin par le personnel.....	802,06 €
- le remboursement des salaires par le GIP.....	161 110,08 €
- la participation du CCAS pour l'organisation des activités destinées aux séniors	4 350,00 €
- la subvention de la Ville	61 000,00 €
- les produits exceptionnels.....	6,80 €
- l'excédent 2019 reporté.....	10 294,72 €
<i>Total</i>	387 934,65 €

La section fonctionnement dégage un excédent net de 1 913,97 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- téléphone portable	127,15 €
- armoire réfrigérée, machine à café, pistolet de lavage.....	3 795,82 €
<i>Total</i>	3 922,97 €

Délibération n°: D.32/03.21

**Objet : Budget Restauration
Compte Administratif 2020**

Les recettes comprennent :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé	3 721,50 €
<i>Total</i>	3 721,50 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2020 du budget Restauration dont les résultats sont les suivants :

- Section Fonctionnement :

- dépenses	386 020,68 €
- recettes	387 934,65 €
- résultat 2020 (excédent).....	1 913,97 €

- Section Investissement :

- dépenses	3 922,97 €
- recettes	3 721,50 €
- résultat 2020 (déficit).....	-201,47 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 6 ABSTENTIONS (Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO,
M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).**

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,


